

# Wolu-Inter-Quartiers

## ... en action !

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Octobre 2012**

MENSUEL N° 160 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: B. Tilquin, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

### Editorial

#### Les élections communales, c'est fini !

Nous voici au lendemain des élections communales pour lesquelles nous avons pu exprimer notre vote. Nous connaissons donc aujourd'hui les partis et les personnes qui organiseront le devenir de notre commune pour les six années à venir. Nous voici donc à un moment où bientôt Wolu-Inter-Quartiers voudra présenter ses objectifs et ses propositions de travail à la nouvelle majorité.

Pendant les quelques mois qui ont précédé ces élections, nous espérons avoir pu participer à rendre plus visibles les intentions des uns et des autres, que ce soit par l'édition de notre bulletin « spécial élections communales » ou encore par l'organisation de la soirée débat du 2 octobre dernier.

Ce que nous espérons certainement, c'est que les collaborations entre Wolu-Inter-Quartiers, avec les comités de quartiers, et les futurs responsables communaux pourront non seulement continuer mais également se développer dans les années à venir ; nous avons beaucoup de

choses à faire ensemble pour le bien de la collectivité certes, mais également pour celui de l'avenir de notre environnement de plus en plus malmené ces dernières années.

Nous tenons ainsi à confirmer que nous serons encore plus attentifs que hier à ce que les projets et actions de la Commune s'inscrivent dans les notions de durable et de soutenable afin que nous participions modestement à laisser aux générations futures ce que nous avons reçu en prêt, c'est-à-dire un petit bout de la planète, pour quelques dizaines d'années.

*Bernard Devillers*

### Vie citoyenne

#### Introduction

Les trois articles qui suivent relatent des exemples d'actions citoyennes qui ont permis de faire évoluer positivement des situations qui méritaient d'être prises à bras-le-corps.

Des situations différentes certes mais ces articles démontrent clairement que des citoyens qui s'investissent et « dénoncent » par exemple une situation illégale, des nuisances ou encore des situations quotidiennes difficiles, peuvent participer, avec la collaboration de la Commune, à trouver des solutions, même si souvent, pendant un certain temps, il faut pousser très fort contre certaines portes avant que celles-ci ne s'entrouvent.

#### Nous avons le gaz gratuitement !

J'ai eu je ne sais pas combien de m<sup>3</sup> de gaz gratuitement, enfin bon, je l'ai partagé avec mes voisins.

L'histoire commence quand je déménage dans le tout nouveau Clos Jean Van Ryn, en septembre 2011. Je me réjouis de mes nouveaux voisins : le Collège Don Bosco d'un côté, un Centre de Formation Gaz et Electricité de l'autre côté. L'idéal, le

calme ... J'ai enfin un petit jardin dans lequel je plante des framboisiers, et au printemps prochain je vais faire un petit potager en carrés. Le bonheur !

Il y a bien de temps en temps des odeurs de gaz, mais la présence très régulière de camionnettes de Sibelga me rassure (réaction pour le moins basique ...).

En février, il y a une fuite de gaz importante au Boulevard de la Woluwe. Peu après, dans notre clos, il fait irrespirable, autant à l'extérieur que dans les appartements. J'appelle Sibelga qui me dit nonchalamment que ce n'est pas leur problème mais que je peux téléphoner à Fluxys.

Il s'avère que nous habitons à côté d'une station de détente de gaz de la société Fluxys (qui n'ose même pas annoncer sa présence par un panneau). Et le cauchemar commence. Pour des raisons de sécurité, pour pouvoir réparer la canalisation du Boulevard, Fluxys doit vider 5 km de



L'interpellation au conseil communal du 26 juin 2012.

canalisation de gaz. Et où ? Je vous le donne en mille : à 10 mètres de nos appartements !

Pendant plusieurs jours et nuits, sans discontinuer, le gaz est lâché par une cheminée de 3 mètres de haut.

L'air est saturé, ce qui provoque malaises, maux de tête et évanouissement pour certains.

Quelqu'un appelle les pompiers, puisqu'ils se déplacent pour les odeurs de gaz. Ils nous disent d'évacuer, mais dès qu'ils apprennent que le lâchage de gaz est volontaire et

tant qu'il reste 20 % d'air à respirer, les pompiers n'ont pas à intervenir. Eux aussi nous abandonnent.

Je retéléphone à Fluxys qui me confirme que tout est sous contrôle puisqu'il n'y a pas de danger d'explosion ! (J'ose espérer qu'ils maîtrisent le danger d'explosion).

Mais l'odeur ? Et le gaz que je respire à plein poumons ? Mais Madame (le ton est excédé) le gaz naturel est naturel hein madame !!! Et puis ce ne sont que les parfums que vous sentez !

Je crois devenir folle !

A force de téléphoner, un technicien se déplace pour me "réconforter !"

Je n'ai pas besoin d'être réconfortée, j'ai besoin de respirer !

J'emène donc ma fille et mon chat dormir ailleurs pendant 5 jours.

L'air est saturé !

Je n'ai pas les bonnes réactions, je ne pense pas à appeler le Bourgmestre, je ne pense pas à appeler les journalistes, je ne sais que faire puisque tout est tellement "normal" pour tout le monde sauf pour nous.

Je téléphone à l'IBGE qui me dit que pour qu'il se passe quelque chose, il faut d'abord porter plainte chez eux ... Je dépose donc plainte par mail, seul moyen de les atteindre (pas très rassurant non plus).

J'envoie un mail à Monsieur Maingain. Et nous attendons.

Et c'est là que je me rends compte que tout est obscur : comment savoir si tout est aussi autorisé qu'on essaye de nous le faire croire ? Les permis d'environnement sont-ils en ordre ? Est-ce normal de lâcher du gaz dans une rue ?

Nous sommes deux à réagir, Chantal Callens et moi. On nous dit que nous nous attaquons à beaucoup trop gros et que de toute façon ce sera le pot de terre contre le pot de fer.

Monsieur Maingain nous invite à la commune pour rencontrer tous les protagonistes. Cela ne se passe pas bien avec Fluxys et encore moins bien avec Sibelga.

Nous récoltons 42 signatures pour pouvoir faire une interpellation au Collège Communal. Ce qui nous donne l'occasion de poser toutes les questions qui nous inquiètent. Par exemple : qu'est-il prévu pour que le prochain dégazage se passe dans des conditions acceptables ? Pour-

quoi ne pas procéder aux dégazages dans un lieu moins urbanisé ? Les permis sont-ils toujours conformes dans la mesure où il y a de nouvelles habitations juste à côté de Fluxys ? ....

Entre temps, nous téléphonons à des journalistes, dans l'espoir que cela provoque des réactions efficaces ... Ceux-ci viennent et sont très étonnés du problème. Plusieurs articles paraissent dans la DH, la Capitale, Vlan.

A la réunion, Monsieur Maingain nous répond qu'il a posé plusieurs questions à Fluxys qui tarde à répondre... Il va également demander aux pompiers d'aller visiter les lieux, mais qu'en tout état de cause, il n'y aura pas de gros dégazage cet été. Voilà une bonne nouvelle ! Notre Bourgmestre nous promet également qu'il n'acceptera pas un Etat dans l'Etat.

Début août, nous recevons un toutes boîtes de Fluxys et un autre de la Commune pour nous annoncer qu'un gros dégazage est prévu pour le 14 août. Une réunion est tenue à la Commune et Fluxys nous explique que tout se passera bien mieux puisque l'essentiel du gaz sera lâché à Haren mais que pour des raisons de sécurité, certaines vannes seront ouvertes ici, chez nous mais qu'une installation de filtrage est prévue.

Fluxys nous dit qu'ils espèrent que nous n'avons quand même pas alerté la presse ? Trop tard.

La Commune commande à une société indépendante (?) de venir analyser l'air.

Question à Fluxys lors de la réunion : en février, auriez-vous pu faire quelque chose pour éviter tant de malaises ? Réponse : oui !

Le 14 août, il y a quelques odeurs de gaz, mais ce n'est pas comparable à ce qui s'était passé en février.

Quelques représentants communaux sont là, à 7h du matin, les journalistes arrivent plus tard.

Je suis un peu rassurée. Du moins il y a un début de dialogue, un début apparent de respect (tant que Sibelga n'intervient pas)

Le dialogue avec Fluxys est plus "soft". Mais dialogue ne signifie pas information ! Ni transparence !

Et nous sommes encore là avec beaucoup de questions :

Qu'en est-il des résultats des analyses de l'air que Fluxys a reçus alors que c'est la Commune qui a

demandé et payé ce travail ?

Sur l'échelle des dangers potentiels, où se situe la station de détente de gaz en plein milieu urbain ?

Où est l'IBGE ? A quoi sert l'IBGE ?

La seule chose qu'ils m'ont dite, c'est que je ne pourrais pas faire de potager dans mon jardin ... vu les doses de THT, mercaptan et autres "parfums" utilisés par Fluxys !

En ce qui concerne les permis d'exploitation, qui décide de ces permis ? Ces permis sont-ils adaptés à la situation ?

Et Madame Huytebroeck (Ministre bruxelloise de l'environnement) ? Je sais qu'elle a été mise au courant du problème et qu'elle s'est dite choquée du problème ... Où se cache-t-elle ?

Et Monsieur Doukeridis (Secrétaire d'Etat bruxellois au logement) ? Il pourrait peut-être aussi faire quelque chose ?

Et la Région bruxelloise qui a donné le permis pour construire les appartements que nous occupons ? Ils savaient que pour construire il fallait déplacer une grosse canalisation de Fluxys. Ils auraient peut-être pu se poser les bonnes questions ?

Chaque semaine, Fluxys procède à des lâchages de gaz, pour des raisons techniques. Je le sais, je ne peux pas dire par qui je le sais. Mais il est un fait : plus rien ne bouge, les élections, c'est dans moins d'une semaine, (Ndlr : l'article a été écrit avant les élections) et après ? Qui va nous aider ?

Nous n'avons pas de détecteur de gaz, mais nous le sentons. Mais pourquoi tant de voisins ont-ils de temps en temps des allergies aux yeux depuis qu'ils habitent ici ? Pourquoi se réveille-t-on avec des maux de tête ? Comment faire le lien ?

Qui va nous répondre ?

Mon souhait, mon rêve : que Fluxys déménage et aille gazer ailleurs.

Ma crainte : c'est moi qui vais déménager, un jour, si un jour ma situation le permet, mais alors j'aurais l'impression désagréable d'abandonner ceux qui restent ici et qui ne sont pas en état de se défendre pour toutes sortes de raisons (handicap, âge, difficultés à s'exprimer, et comme moi en ce moment, pas de possibilité d'aller habiter ailleurs, ...)

C'est en tout cas un problème que ni Chantal ni moi ne lâcherons.

Véronique De Vos.

## Le bruit vous met dans tous vos états ?

Le bruit est une des nuisances les plus ressenties par les habitants de la Région bruxelloise. Les bruits sont multiples : circulation, avion, casse-vitesse, voisinage, cafés, sirènes, etc. Le bruit est également ressenti différemment d'une personne à l'autre et présente ainsi un aspect subjectif indéniable.

Dès lors, il peut être utile d'objectiver nos impressions.

Si c'est votre objectif, alors faites comme le comité Petit Woluwe et demandez l'application de l'article 10 de l'ordonnance bruit qui stipule que les habitants âgés de 18 ans au moins peuvent demander de faire étudier les nuisances acoustiques de leur quartier et de prendre les mesures préventives et curatives qui s'imposent, suivant certaines conditions. .

Dans le cas de la rue de la Station, c'est à hauteur du dos d'âne situé au n° 67 de la rue que les mesures vibratoires et de bruit ont été prises pendant une semaine.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail des différentes analyses assez techniques (une copie peut être adressée aux personnes intéressées sur simple demande) pour nous arrêter sur les conclusions des analyses.

Au vu des résultats acoustiques du rapport qui dépassent légèrement les valeurs seuils du plan de prévention et de lutte contre le bruit et les vibrations en Région de Bruxelles-Capitale, et du fait que cette rue fait partie du ré-

seau de quartier, les solutions suivantes pourraient être envisagées par votre administration communale :

- poser un revêtement plus silencieux (sur le casse-vitesse) ;
- réduire le flux de véhicules en mettant cette rue à sens unique et en l'interdisant aux poids lourds.

En ce qui concerne les vibrations, les prescriptions de la DIN 4150-2 relative au confort vibratoire dans les maisons ne sont pas respectées au n° 67, au droit du plateau. Pour se rapprocher de la DIN 4150-2, il faudrait, soit interdire le passage des poids lourds, soit revoir les fondations du plateau afin de réduire la propagation des vibrations.

Ce rapport a été transmis également à la Commune par l'IBGE qui a organisé les mesures.

Au-delà des recommandations comme celle de mettre la rue en sens unique, ce qui entre parenthèses pourrait avoir un impact négatif car cela augmentera la vitesse des véhicules et donc également le bruit, les mesures ont confirmé deux points soulevés depuis longtemps par le comité Petit Woluwe : le problème du passage des poids lourds dans la rue et le nombre trop important de véhicules qui transitent dans ce quartier. Sachez qu'en semaine 6.681 véhicules empruntent chaque jour cette voirie assez étroite. C'est énorme !



6.681 véhicules par jour dans l'étroite rue de la Station !

Cette étude a pu servir à appuyer certaines demandes du comité à la Commune : garantir un meilleur contrôle de l'interdiction des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, étendre la zone 30 à tout le quartier, mener une étude pour la mise en place d'une zone bleue et assurer une meilleure gestion du stationnement et du croisement des véhicules dans le haut de la rue.

Il reste cependant un gros point noir : cette rue reste le circuit de transit favori pour les véhicules qui viennent de Woluwe-Saint-Pierre et qui devraient logiquement passer par l'avenue Parmentier pour rejoindre l'avenue de Tervueren, mais qui se retrouvent là à l'arrêt face à une phase de feu vert trop courte par rapport à celle de la rue de la Station.

Une discussion devrait être entamée entre les deux Communes et la Région afin de dégager des solutions pour diminuer la pression automobile dans ce quartier.

*Bernard Devillers*

## Une histoire de construction illégale !

Dans le bas de la rue Crocq, au numéro 12 exactement, des travaux intérieurs suivent leur cours, jusque là rien de particulier. Par contre, lorsqu'un immense échafaudage se met en place en recul de la façade arrière et que des bâches sont placées afin de cacher sans doute ce qui se passe derrière, cela commence à titiller la curiosité des voisins qui constatent que le bâtiment est prolongé vers le jardin, sans qu'aucun permis, à leur connaissance, n'ait été octroyé.

Branle-bas de combat ! Email, coups de fil, contacts entre voisins, ... tout le monde s'accorde à dire qu'il faut réagir vite car les travaux s'accroissent sous le couvert des bâches.

Il faut dire que l'endroit est sensible.

En effet, par deux fois une demande de permis d'urbanisme a été déposée pour le terrain juste à côté et a obtenu à chaque fois un avis défavorable pour, notamment, des raisons de gabarits.

Les riverains voyaient donc d'un mauvais œil que le propriétaire du numéro 12 prolonge son habitation sans vergogne et surtout sans permis.

Les différentes réactions ont porté leurs fruits, puisque la Commune et la Police, ont posé leurs scellés sur la porte et ont ainsi mis fin aux travaux illégaux.

Que va-t-il se passer demain ?

Voici ce que nous avons compris de la procédure.

Le propriétaire peut contester la mise sous scellé de son bâtiment. Il doit pour cela aller en référé devant le juge. Par exemple, pour les motifs

suivants : récupération des outils, consolidation de certains éléments en cours de construction, ...

Dans ce cas-ci, le fonctionnaire du service de l'urbanisme a donné du temps aux ouvriers pour qu'ils récupèrent leurs outils et consolident ce qui était nécessaire.



Une bâche arrachée a permis de découvrir la profondeur de la construction illégale.

De plus, si le propriétaire entame une procédure en référé, la Commune en sera informée.

Par ailleurs, la Commune va dresser un PV qui ira au parquet, ... avec des doutes quant au suivi.

On peut cependant penser que la Commune sera plus ferme dorénavant.

Pour ceux qui ne l'auraient pas lue, voici une déclaration de la Liste du Bourgmestre dans notre journal de septembre 2012, p. 2 : "La plus efficace lutte contre les infractions en matière d'urbanisme incombe au Parquet qui devrait plus systématiquement poursuivre les auteurs des infractions et donner suite aux très nombreux PV pour infraction d'urbanisme établis par les

services communaux. A la suite d'une concertation entre les autorités communales et le parquet de Bruxelles, celui-ci commence à réserver une attention plus régulière aux PV établis".

Le demandeur peut, par ailleurs, introduire une demande de permis pour les travaux entrepris illégalement.

Dans ce cas-ci, vu les dérogations aux différents plans d'urbanisme, il y aura une enquête publique de 15 jours avec une information via les affiches rouges qui l'annoncent.

On ne peut savoir aujourd'hui, si cette demande se profile, quelle sera l'attitude de la Commune et des autres membres (fonctionnaires régionaux) de la commission de

concertation qui siègeront pour traiter de ce dossier.

On peut espérer que ce sera un avis négatif vu le refus prononcé contre le projet d'à côté en raison d'une mauvaise harmonie avec la profondeur des différentes parcelles.

En cas de refus, un retour au pristin état ; à savoir à la situation d'avant les travaux illégaux, devrait être exigé.

Mais, cela c'est pour plus tard.

**Bernard Devillers**



**Petit retour sur deux activités festives organisées par des comités de quartiers**

Un jogging pour les jeunes enfants et ... leurs parents lors de la Journée sans Voiture. Activité organisée par le comité Schuman/Bouleaux/Peupliers/Calabre et environs.

Une mise en « jambe » également pour les Majorets qui s'essaient au Haka néo-zélandais; durant la fête du comité Bas Roodebeek. Celle-ci a accueilli également une conteuse qui a fait la joie des enfants et parents.



**Le Comité des Habitants d'Hof-ten-Berg et le Comité de Quartier organise un souper convivial le samedi 20 octobre 2012 à partir de 19 h 00 dans la salle communautaire.**



**Moules frites ou Américain frites**  
Prix du repas en prévente : 10€  
Réservation indispensable

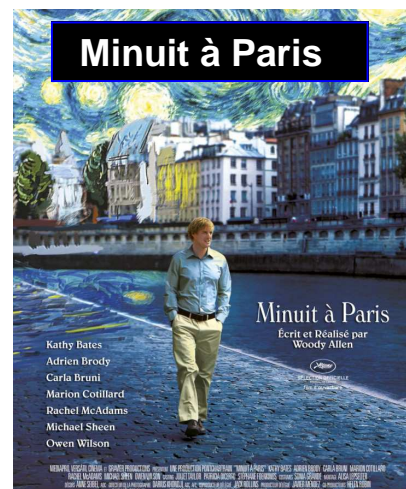


Mme Denié au 02/772 06 79 ou 0496 811 642 et Mme Nicolas au 02/772 05 97 ou 0494 282 498

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n°BE77 9795 4933 4142

## Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 26 octobre à 20 h 30



**Centre « Les Pléiades »**  
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl  
PAF : 3,50 € - Info au 0477/54 65 01

## Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 9 novembre à 20 h 30



**Centre « Les Pléiades »**  
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl  
PAF : 3,50 € - Info au 0477/54 65 01